Université Claude Bernard Lyon 1

LE VINATIER
PSYCHIATRIE UNIVERSITAIRE
LYON MÉTROPOLE

Signalement des Violences, Harcèlement, Sexistes et Sexuelles

Personne signalante

Procédure IFSI
Vous avez un signalement à faire sur un stage ou sur l'IFSI

Signalement aux référents de la *Cellule des violences, harcèlement, sexistes et sexuelles (VHSS)*
cellule-signalement-IFSI@ch-le-vinatier.fr

Réception du signalement.
Accusé de réception.
Prise de contact avec la personne déclarante, après envoi du formulaire de signalement puis rempli/ signé.
Confidentialité du signalement garanti et respecté.

La personne déclarante sera entendue par les référents VHSS. La personne **n'identifie pas la personne accusée.**

Présence d'autres témoins qui pourrait aider à l'identifier.

La personne déclarante sera entendue par les référents VHSS. La personne **ne souhaite pas** s'engager dans une procédure.

Accompagnement, orientation et rassurer la personne signalante sur la procédure.
Procédure d'aménagement et conservatoire avec validation de la direction.

La personne déclarante sera entendue par les référents VHSS. La personne **souhaite** s'engager dans une procédure.

Accompagnement, orientation et rassurer la personne signalante.

Rediriger auprès des organismes adaptés.

Procédure Lyon 1
Vous avez un signalement à faire sur un agent de l'université

Signalement à la Mission égalité diversité de LYON 1

- ***Signalement lu par les référents de Lyon 1.***
- ***Proposition de rendez-vous pour un entretien.***
- ***Traitement de la situation.***

Procédure interne à LYON 1.

Chaque compte rendu d'entretien reste confidentiel.
Le partage d'information sera uniquement avec l'accord de la personne signalante.

La personne qui dépose la situation reste décisionnaire à chaque étape.

Version3 du 08.07.2026 – AA/ ND/ JC

Signalement des Violences, Harcèlement, Sexistes et Sexuelles